



PO Box 240, Apia, Samoa  
 E : [sprep@sprep.org](mailto:sprep@sprep.org)  
 T: +685 21929  
 F: +685 20231  
 W : [www.sprep.org](http://www.sprep.org)



« L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

## Vingt-septième Conférence du PROE

Alofi, Niue

19 — 21 septembre 2016

### Point 9.2.2 de l'ordre du jour : Accord de Paris et préparatifs de la COP 22

#### Objet

1. Informer les Membres du soutien du PROE aux membres insulaires océaniques qui participent à la 22<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP 22) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCCC).

#### Contexte

2. La COP 22 se tiendra à Marrakech, au Maroc entre les 7 et 18 novembre 2016. Les membres insulaires océaniques sont tous parties à cette Convention, et ils seront également invités à participer aux réunions préparatoires régionales à Marrakech qui se tiendront les jours précédant la réunion. Au programme, des réunions pour les membres du Groupe des pays les moins avancés (PMA<sup>1</sup>) (probablement les 1 et 2 novembre, à confirmer) ; pour l'Alliance des petits États insulaires (APEI) (probablement les 3 et 4 novembre), ainsi que pour le G 77 et la Chine<sup>2</sup> (les 5 et 6 novembre) sont prévues. En outre, le PROE aura besoin d'un financement pour organiser un évènement d'une journée, visant à rassembler les membres insulaires océaniques à Marrakech afin de les aider à coordonner les délégations des îles du Pacifique participant à la COP 22.
3. La COP 22 s'appuiera sur résultats de la COP 21, lors de laquelle l'Accord de Paris a été adopté.
4. Les décisions clés suivantes, relatives aux membres insulaires océaniques, ont été adoptées lors de la COP 21 à Paris :
  - L'Accord de Paris a été adopté le 22 avril et est, depuis lors, ouvert à la signature et à la ratification. À ce jour, tous les membres du PROE, à l'exception du Nioué, ont signé l'Accord de Paris, et six membres (Fidji, Nauru, îles Marshall, Palaos, Samoa, et Tuvalu) l'ont ratifié.
  - L'Accord de Paris prévoit la limitation de l'augmentation de la température moyenne mondiale à moins de 2 degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels, et la poursuite des efforts en vue de limiter l'augmentation des températures à 1,5 degré Celsius.
  - Il requiert que chaque Partie comprenne et communique sur les efforts nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par le biais des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN).
  - L'Accord demande également aux Parties de développer et de communiquer des stratégies de développement à faible émission sur le long terme.

1

2

- Il établit un objectif mondial en matière d'adaptation, et appelle les pays à rendre compte de l'avancée de leurs mesures d'adaptation par le biais de communications.
  - L'Accord prévoit également un article distinct sur la question des pertes et dommages, les effets néfastes du changement climatique et un soutien pour, entre autres, les événements à évolution lente, les structures d'assurance-risques, les pertes non économiques et les événements pouvant impliquer des pertes et dommages irréversibles et permanents.
5. Un des points clés de la COP 22 sera d'effectuer les travaux préparatoires nécessaire à la mise en œuvre l'Accord de Paris pour 2020 au plus tard. Les questions abordées lors de cette session seront les suivantes :
- Les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). Cette question vise à faire le point sur les actions mises en place par un pays pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Discussions visant à fournir des orientations aux pays pour éclaircir le fonctionnement de leurs CPDN (transparence) et expliquer les réductions d'émission (responsabilité) et à convertir leur CPDN initiales soumises avant l'Accord de Paris en CPDN effectives.
  - Communication sur l'adaptation. Ce point veillera à fournir des orientations aux États sur la manière de faire rapport des avancées par rapport aux actions d'adaptation, des analyses et des besoins, ainsi que sur la relation entre ces rapports et d'autres documents (incluant leurs CPDN).
  - Transparence. Évaluer la portée d'un cadre de transparence pour l'Accord de Paris, ses modalités et ses mécanismes de soutien, et déterminer sa conformité.
  - Conformité. Développer un système équilibré qui tient compte des leçons tirées de Kyoto mais qui dispose d'un cadre plus permissif et universel.
  - Bilan global. Discussions centrées sur l'identification des sources à inclure dans le bilan global, sur les modalités de travail pour le bilan et sur la corrélation avec les travaux en cours de l'OCST en relation avec le GIECC.
  - Ratification de l'accord, y compris des conséquences de sa mise en œuvre avant 2020.
6. Des points d'ordre du jour importants pour la région seront régulièrement présentés avant la COP, comme des orientations pour les institutions financières, une révision du Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et dommages, de la recherche et une observation systématique, des renforcements de capacité et des transferts de technologie.
7. Étant donné la haute priorité que constitue l'Accord de Paris pour les membres insulaires océaniques, le PROE a développé un programme de travail afin d'aider les membres insulaires océaniques à remplir leurs obligations vis-à-vis l'accord et à mettre en œuvre ses clauses pertinentes. Ce programme est joint à ce document (Annexe A).
8. En outre, le PROE a assumé le rôle moteur de coordinateur dans la mise en œuvre de nombreuses actions pour soutenir les EIO dans leur participation aux réunions régulières de la CCNUCCC, y compris la COP 22 à venir. Ces activités sont listées dans le tableau ci-dessous :

| Date       | Activité préparatoire au « Voyage du Pacifique jusqu'à Paris »   |
|------------|--|
| Avril 2016 | Évènement sur le mécanisme de soutien de haut niveau (HSLM) pour les principaux négociateurs et ministres des îles du Pacifique. Cet évènement visait à mieux comprendre les implications de l'Accord de Paris pour les États insulaires océaniques, et à développer un programme de soutien pour aider les EIO à remplir leurs obligations envers l'Accord de Paris.<br>Le programme de soutien du HSLM est un projet conjoint mis en place par le PROE, Climate Analytics et Charles and Associates. |
| Mai 2016   | Appui technique fourni sur place aux États insulaires du Pacifique, aux organismes subsidiaires de la CCNUCC et aux sessions du Groupe de travail ad   |

| Date                    | Activité préparatoire au « Voyage du Pacifique jusqu'à Paris »   |
|-------------------------|--|
|                         | hoc sur l'accord de Paris (APA) à Bonn, en Allemagne (16-26 mai).  |
| 27 au 29 septembre 2016 | Évènement sur le mécanisme de soutien de haut niveau (HSLM) pour le Pacifique (toujours destiné aux négociateurs et ministres principaux), pour préparer les délégations à la COP 22 et poursuivre le développement d'un mécanisme de soutien régional pour aider les EIO à mettre en œuvre l'Accord de Paris.   |
| Semaine du 31 octobre   | Proposition d'organisée une réunion préparatoire d'une journée pour les négociateurs océaniques, à Marrakech, afin de renforcer la coordination des EIO lors de la COP 22.   |
| 7 à 18 novembre 2016    | Appui technique sur place prévu pour les États insulaire océaniques lors de la COP 22, qui inclura : <ul style="list-style-type: none"> <li>• instructions écrites avancées à préparer</li> <li>• appui technique et politique sur place</li> <li>• soutien sur place de l'agent des médias du PROE</li> <li>• évènement parallèle du Pacifique sur la coopération internationale en matière de données relatives au changement climatique et à la gestion des informations, qui met en lumière l'expérience acquise grâce au Portail océanique sur le changement climatique (à confirmer)</li> <li>• Stand du Pacifique — vise à promouvoir les réussites du Pacifique en matière de changement climatique (à confirmer)</li> </ul> |

9. Le PROE mènera et coordonnera une équipe One CROP+ pour mener à bien ce projet, collaborant avec de nombreuses parties prenantes, qui incluent, sans s'y limiter, les agences océaniques du CORP (CPS, UPS, SFIP), le FDIP, l'UICN, le PNUD et les organisations internationales telles que Climate Analytics et Independent Diplomat.

### Recommandation

10. La Conférence est invitée à :

- **noter** les informations figurant dans le présent document ;
- **fournir** des remarques complémentaires sur la façon dont le PROE peut aider les EIO à mettre en œuvre l'Accord de Paris (conformément à la proposition jointe) ;
- **fournir** des remarques complémentaires sur la façon dont le PROE peut aider les EIO lors de la COP 22 ; et
- ceux qui sont en mesure de le faire sont également invités à **fournir** d'autres ressources afin de soutenir le travail du PROE dans ce domaine.